SOMONFI
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : route de Caen
14150 OUISTREHAM
879 478 766 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 18 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le dix-huit mars,
A seize heures,

Monsieur Jean-Baptiste MONTES,

Associé unique et seul Président de la société SOMONFI,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Première décision

L'Associé unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale à compter du 18 mars 2026 : JBM.

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

*« **ARTICLE 3 – DENOMINATION***

La dénomination de la Société est : ***JBM*** *»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

Monsieur Jean-Baptiste MONTES

Signé par Jean-Baptiste MONTES
Le 18 mars 2026

Signed with Universign doc_5ya tx_kZd0erLb94Qe